

Botswana

Robert K.Hitchcock
Adrienne M.Daggett

L'affaire de la Réserve de chasse du Kalahari central

En 2007, le gouvernement n'a pas réussi à mettre en œuvre les décisions de justice, sur la question de la réserve de chasse du Kalahari central, qui avaient été rendue en faveur des *San* et des *Bakgalagadi*, en décembre 2006, . L'affaire, qui fut la plus longue et la plus coûteuse de l'histoire du Botswana, concernait la revendication de 243 *San* et *Bakgalagadi*, faite au nom de 2000 personnes expulsées de la Réserve de gibier qui réclamaient le droit de retourner chez elles.

A la fin de l'année 2007, le gouvernement du Botswana ne s'était toujours pas conformé aux arrêts rendus par la Haute Cour et les anciens résidents attendaient encore la permission de revenir dans la Réserve. Quant aux douzaines d'anciens résidents qui avaient, soit refusé de quitter la réserve en 2002, soit avaient, plus tard, choisi d'y retourner sans permission - cela concernait de 50 à 100 adultes -, ils souffraient toujours de la coupure de l'eau. Leur demande d'accès à la seule source d'eau potable (scellée en 2002 puis rouverte) a été refusée . Le gouvernement s'est opposé à appliquer l'arrêt de la Haute Cour stipulant que des autorisations spéciales pour la chasse de subsistance devaient être accordées aux résidents, en conséquence, ceux qui chassent sans autorisation risquent d'être arrêtés.

L'énigme des diamants

Le débat lié à la question de la Réserve de chasse du Kalahari central a largement porté sur les raisons pour lesquelles le gouvernement botswanais voulait relocaliser les habitants hors de la réserve. Survival International (Londres) et First Peolpe of the Kalahari (organisation *san* locale non gouvernementale) ont avancé que la relocalisation était entreprise pour que le gouvernement puisse exploiter les diamants de la Réserve. Le site Internet officiel du gouvernement botswanais évoque la question « de la relocalisation des *Basarwa* », et rejette explicitement l'accusation d'une expulsion pour permettre l'exploitation minière. Il maintient, au contraire, que la réimplantation a été opérée :

- à cause de conflits sur l'usage des terres,
- pour la protection de l'environnement,
- pour faciliter le développement et diminuer la pauvreté,
- pour assurer la fourniture adéquate de services sociaux, et
- pour renforcer les propres capacités de gestion des populations locales.

Le Botswana allègue également que le coût des équipements et des services sociaux dans une région aussi peu peuplée et aussi éloignée est prohibitif.

Cependant le gouvernement reconnaît ouvertement, que des explorations minières sont en cours dans le Kalahari central. Des permis « d'opérer sur place » avaient déjà été accordés en 2000 à Gope Exploration, une « joint venture » entre Falconbridge et DeBeers. Mais même si des gisements de kimberlite, indiquant la présence de diamants, ont été détecté, des rapports

adressés par la compagnie au gouvernement montrent qu'il n'y a aucune justification économique à l'exploitation des diamants de Gope.

En juin 2007, on a annoncé qu'une compagnie minière, Gem Diamonds, avait acheté des permis d'exploitation pour des sites environnant Gope, dans la Réserve de chasse. À la mi 2007, un total de 745 km² ont été réservés autour de Gope, où on a trouvé un filon de kimberlite très prometteur.

Quand les opérations minières commenceront (si elles commencent) la question, pour les anciens résidents de la Réserve, sera bien sûr de savoir quels droits ils auront aux bénéfices de l'exploitation de leurs terres ancestrales, qu'ils se sont d'ailleurs battus pour conserver. Les porte parole de Gem Diamonds affirment que la compagnie a ses propres politiques et qu'elle prévoit de consulter les populations du Kalahari. En septembre 2007, Gem Diamonds a engagé une entreprise de Johannesburg pour effectuer cette consultation et évaluer la situation dans la Réserve de chasse du Kalahari central. Selon les personnes vivant à proximité, la consultation et l'évaluation n'avaient toujours pas débuté à la fin de l'année.

La réinstallation pour la protection de la nature

Des rumeurs inquiétantes concernent une possible réinstallation des communautés, pour protéger la nature, dans le Corridor de protection du Kgalagadi occidental (WKCC, *the Western Kgalagadi Conservation Corridor*). Le corridor se situe entre deux grandes zones protégées dans la partie sud-ouest du pays, le Parc transfrontalier de Kgalagadi et la Réserve de gibier du Kalahari central.

Les autochtones et d'autres peuples ont maintes fois, dans leur histoire, été déplacés pour des raisons alléguées de protection de la nature, l'exemple le plus récent étant celui de la Réserve de gibier du Kalahari. Les projets de développement du corridor ont donc suscité des inquiétudes. L'endroit est habité de populations parmi les plus pauvres du Botswana, dont beaucoup sont dans des zones reculées, par exemple, les *Hanahai*, les *Bere* et les *Ka/gae*. Certains de leurs établissements comprennent plus d'un millier de personnes, et leur déménagement serait très pénible, difficile et coûteux. Des résidents ont déjà décidé de ne pas partir, ils ont l'intention d'en appeler aux Conseils des districts de Ghanzi et de Kgalagadi et au gouvernement du Botswana pour qu'ils déclarent publiquement qu'il n'y aura pas de nouveaux déménagements à la suite du nouveau projet de création d'un corridor de protection.

Le gouvernement botswanais a promis aux habitants de la région du corridor que des organisations communautaires seraient mises en place et qu'ils bénéficieraient des revenus des safaris et de la chasse de subsistance dans les zones contrôlées par leurs communautés, celles-ci faisant partie de la zone de gestion de la faune et de la flore sauvages du Botswana. Cependant, les permis de chasse spéciaux ne sont toujours pas disponibles pour les habitants de ces zones et, en conséquence, les gens se font arrêter pour des activités qu'on leur avait promis de pouvoir exercer.

VIH/SIDA

Les peuples autochtones, et d'autres, au Botswana, sont exposés à de graves maladies et à des risques sanitaires, y compris le stress alimentaire et le sida. Bien que le taux de sida soit actuellement plus bas pour les *San*, les *Nama* et les *Balalala* que pour d'autres groupes au Botswana, il s'élève, et augmentera considérablement dans les prochaines années. Dans les communautés *san*, la contamination des femmes progresse plus vite que celle des hommes. Ceci peut s'expliquer par le fait que les femmes autochtones du Botswana sont collectivement et individuellement très vulnérables. Leur statut social et économique les expose à un degré relativement élevé de violences machistes, telles que le viol et autres abus. La tuberculose est un corollaire du sida, elle est très répandue dans les communautés *san*, où les formes les plus élémentaires des premiers soins manquent. Le Programme de santé des communautés mis en place par Letloa, dans des communautés *san* et non - *san* reculées, de la zone d'Okavango et du district de Ghanzi, essaye de faire prendre conscience de ces questions et de former des aides-soignants dans chaque communauté. Le but est de localiser les problèmes et de rendre les gens capables de gérer eux-mêmes des programmes de santé.

Les cérémonies *San*

Du mois d'août au mois de décembre 2007, une ONG *san* locale, le *Kuru Family of Organisations* (KFO), célébrait ses vingt et un ans d'existence en suscitant une meilleure prise de conscience au Botswana du statut des *San*, et de la contribution positive qu'ils apportent à la société dans son ensemble. En août, le Festival annuel de danse *san* à D'Kar fut magnifique, rassemblant 450 danseurs et 1000 visiteurs; il fut suivi par un grand nombre de personnalités botswanaises, comme le Vice Président, le Lieutenant Général. I.S.I Khama. Le Festival de danse a donné l'occasion aux danseurs *san* venant de 14 groupes dialectaux différents, de se rencontrer, de célébrer et de renforcer leur très ancienne culture.

En novembre, le Festival s'est transporté à Gaborone afin qu'un public plus large soit informé des différentes activités positives dans lesquelles les *San* sont impliqués, de leurs réalisations aussi bien que des facteurs qui gênent encore leur intégration totale à la société botswanaise. A cette fin, ont été montées deux expositions : une de photographies contemporaines et historiques et une d'art et d'artisanat contemporains. Parallèlement aux expositions, une série de discussions publiques sur différents sujets ont été mises en place par le Programme de recherche sur les *San* que poursuit l'université du Botswana en collaboration avec l'université norvégienne de Tromsø et la Botswana Society,

Robert K. Hitchcock est professeur et président du département d'anthropologie de l'université d'état du Michigan à East Lansing, Michigan, Etats Unis. Il est membre d'IWGIA. Son travail est axé sur les droits de l'homme, le développement et les questions d'environnement et concerne particulièrement les peuples autochtones, les réfugiés, les petits fermiers et petits éleveurs en Afrique, au Moyen Orient et dans les Amériques.

Adrienne M. Daggett est archéologue et diplômée en anthropologie de l'université de l'état du Michigan. Elle participe actuellement à l'édition d'un livre sur les *San Ju/'hoansi* de Namibie et travaille sur des données ethno-archéologiques et archéologiques provenant de communautés *san* du Botswana

Source : *The Indigenous World 2008*,
traduction GITPA, Laure Bottinelli, révision Simone Dreyfus- Gamelon.